

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 janvier 2017

Le Conseil Municipal de la Commune d'ALBY-SUR-CHERAN s'est réuni le 10 janvier à 20 h 30, sous la présidence de Jean-Claude MARTIN, Maire.

**Présents** : Mme Valérie PIROT, M. Denis VARNIER, Mme Renée ROLLAND, M. Michel FAVERON, Mme Mireille MALLINJOURD, Mme Stéphanie SCHMIDT, Mme Chantal TOUSSART, M. David BASTIEN, M. Lionel ROLLAND, M. Bernard MIEVRE, Mme Sylvie ADOR, Mme Dominique SEJOURNE.

**Absent(s)** : M. Jean-Yves LEROY, M. Patrice CAQUET, Mme Yasmine VEYRAT, Mme Béatrice ROEDERER, M. Pierre ROUYER, M. Viviano MANCINI.

**Pouvoir(s)** : M. Jean-Yves LEROY (procuration à M. Denis VARNIER), M. Viviano MANCINI (Procuration à Mme Valérie PIROT)

**Secrétaire** : Mme Stéphanie SCHMIDT a été élue secrétaire de séance

**Date d'envoi de la convocation** : 03 janvier 2017

A la question de Monsieur le Maire sur l'adoption du compte-rendu de séance du 14 décembre 2016, Madame Dominique SEJOURNE intervient sur sa demande d'élagage des arbres derrière le « café de la mairie » et la maison de Monsieur et Madame RENOUX.

Monsieur le Maire prend en compte sa remarque et l'inscrit sur une prochaine programmation de travaux d'élagage dans la commune.

Ensuite, le compte-rendu du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

## **DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATIONS**

### INTERCOMMUNALITE

#### **Election des délégués auprès du Syndicat intercommunal du Pays d'Alby**

Monsieur le Maire expose que par arrêté N° PREF/DGCL/BCLB-2016-0127 du 23 décembre 2016, Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie a décidé la création du Syndicat intercommunal du Pays d'Alby au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La commune étant adhérente à ce syndicat, il convient de procéder à la désignation de ses représentants au comité syndical au nombre de **quatre délégués et du délégué suppléant**

Après en avoir délibéré et avoir procédé à l'élection, ont été élus :

Titulaires :

- M. Jean-Claude MARTIN
- Mme Valérie PIROT
- Mme Renée ROLLAND
- Mme Sylvie ADOR

Suppléant :

- Mme Stéphanie SCHMIDT

## FINANCES

### Païement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales et jusqu'à l'adoption du budget et en l'absence d'adoption du budget avant le 31 mars, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit l'année 2016.

Il est proposé au conseil municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2017, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

CHAPITRES	CREDITS BUDGET 2016	INSCRIPTIONS 2017
Chapitre 20	59 180 € x 25 %	14 795.00 €
Chapitre 21	3 145 633 € x 25 %	786 408.00 €

#### Ventilation des dépenses

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : 14 795.00 €

Frais d'études : Etude aménagement urbain la Combe-Le Pont Neuf.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 786 408 €

Travaux de voiries divers, éclairage des tennis, radars pédagogiques, travaux Cheminement Route de Plaimpalais.

### DOSSIERS NON SOUMIS A DELIBERATIONS

#### Intercommunalité du Grand-Annecy

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'installation du bureau du « Grand-Annecy » est programmée le 13 janvier 2017 à 18h à « CAP PERIAZ » à Annecy (Seynod).

Il est rappelé également les commissions du « Grand Annecy » ainsi que le nombre d'élus pouvant siéger (conseillers municipaux et conseillers communautaires).

#### Questions diverses

Véhicule communal : Un véhicule communal sera à la vente prochainement. Il s'agit du Kangoo.

Madame Dominique SERJOURNE intervient

- sur les dégradations de la maison de Monsieur LEHNER et demande à Monsieur le Maire de prendre contact avec cette personne pour connaître le devenir de son bâtiment.
- sur la réfection de l'éclairage des calades qui doit être réalisée.

Madame Renée ROLLAND, en charge des affaires scolaires, informe l'assemblée de la réunion du 17 janvier 2017 avec la société LEZTROY et les parents d'élèves concernant la nouvelle organisation pour les repas des restaurants scolaires.

Madame Valérie PIROT fait état de l'avancement du dossier de création du cheminement de Plaimpalais.

Monsieur Denis VARNIER intervient sur les dernières réunions du PLUi et informe l'assemblée qu'un prochain conseil municipal devra avoir lieu pour valider les remarques de la commune.

Monsieur David BASTIEN attire l'attention du conseil municipal sur le prochain budget 2017 et les priorités qui devront être retenues parmi les différents programmes en cours.

Mesdames SEJOURNE et ADOR souhaitent que le dossier « café de la mairie » soit une priorité et qu'une décision soit prise.

Monsieur le Maire rappelle la soirée des vœux du mercredi 11 janvier à 19h30.

L'ordre du jour étant achevé,  
la séance du Conseil Municipal est levée à 21h45

**Le Maire,  
Jean-Claude MARTIN**

